

ADÉ

Séance du 04 juin 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 27/05/2025

Le quatre juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 9

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO représentée par Jean-Marc BOYA, Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par Maryline CARASSUS, Mathilde BOURDIEU représentée par Xavier DUPUIS, Patrick LAYERLE représenté par Didier LOPEZ

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Florence POIZAC.

Objet : ONF - Dépôt d un dossier de reconstitution au titre du plan France Nation Verte - DE_013_2025

Le conseil municipal de la commune d'Adé demande à l'Office National des Forêts :

- De porter le projet de la commune suivant :

- Pour la parcelle forestière **17** (références cadastrales : **section OE, parcelle 605 partie**) sur le **volet 1a** (*peuplements sinistrés par un phénomène biotique*) du cahier des charges France Nation Verte pour le renouvellement forestier, et ce pour une surface de **1.7 ha**.

- De monter le dossier technico-financier du projet indiquant son coût global et le reste à charge pour la commune ;
- De monter le dossier de demande de subvention à déposer sur la plateforme Cartogip et d'assister la commune dans le suivi administratif du dossier jusqu'à la liquidation de la subvention, prestation d'un montant de 1500 € HT qui ne sera facturée qu'à la notification par l'Etat de la subvention à la commune ;
- De réaliser la maîtrise d'œuvre (assistance technique à donneur d'ordre) des travaux pour un montant qui sera calculé selon un barème dépendant de la taille du projet :
Si surface < 4 ha : 18% du coût hors taxe des travaux principaux ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC

